

**DELIBERATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, les dix-huit mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, président du CCAS.

**Etaient Présents :** MM. BOURDIER Sylvain – FERRANDON Armand - PASSAT Alain – PAUPERT Jean

Mmes DESFORGES Murielle - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence

**Excusées:** Mmes BERTRAND Solange – MICHON Emmanuelle

**Absents :** Mmes BODEAU Stéphanie - CLEMENT Alison - VALLIAME Elsa VINCENT Laure

**V -ADMINISTRATION GENERALE CCAS – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Il est rappelé que la loi du 6 février 1992 fait obligation d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, et conformément à l'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015, il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires, et doit faire l'objet d'une délibération.

Il est donc présenté au Conseil d'administration les grandes orientations pour l'exercice 2023, au moyen du document suivant :



Conseil d'administration du 18 Mars 2023

## Débat d'orientations budgétaires 2023

### Sommaire

Retour sur une année particulière :

L'action sociale

La gestion du service prestataire d'aide à domicile

Perspectives 2023



## Comptes administratifs 2022



Subvention versée au CCAS : 315 000,00 €



SAAD Prestataire  
Dépenses €



Remboursement des charges de structure au CCAS : 114 627,26 €

	Ad° Gle du CCAS	Pôle Action Sociale	Pôle Personnes Agées	
	Administration générale du CCAS : accueil, suivi administratif et comptable	Aides individuelles, Animations et autres missions du Pôle AS	Animations et aut. missions Pers. Agées	prestataire
Quote part charges indirectes	32 744,93 €	130 979,73 €	49 117,40 €	114 607 €
Ch ad gle	5 521,22 €	4 907,75 €	1 840,41 €	551 512 €
aut dép directes	11 758,62 €	43 534,87 €	42 222,37 €	
	50 024,78 €	179 422,35 €	93 180,18 €	666 118,83 €
	50 024,78 €	179 422,35 €	759 299,01 €	
	5%	18%		

Dépenses CCAS par grandes masses

Frais de structure : 327 449,32 € (-0,78 %/2021)

Frais d'administration

Générale : 12 269,38 € (+20 % /2021)

Dépenses directes par Secteurs d'activités :

action sociale : 43 534,87 € (+2,78 % /2021)

pôle pers. Âgées : 42 222,37 € (-19,12% /2021)

(La dotation aux amortissements de 2 513,38 € et le déficit antérieur expliquent les autres dépenses)



Avec un niveau global de dépenses de 437 k€ pour le budget principal (y compris déficit antérieur), en diminution par rapport à 2021 (-2,04%), les crédits affectés aux missions du Pôle d'action sociale, comme celle du Pôle pers. âgées, sont en 2022 en l'absence de la tenue du repas des seniors équilibrées entre elles autour de 42,5 k€.

Les recettes ont quant à elles été réalisées conformément aux prévisions, voire avec un gros surplus sur les ventes de concessions....(environ 10 k€ pour une prévision de 5 k€).

Cette maîtrise des dépenses, et une dynamique sur les recettes, permettent donc de couvrir le déficit antérieur, et compte tenu des décisions prises sur les repas des anciens, de dégager un excédent. Purement conjoncturel, il sera bien utile pour boucler le BP 2023.

## Bilan d'activité 2023 Zoom sur l'aide sociale légale

Les dossiers présentés en séance de Conseil d'administration, pour avis font ensuite l'objet de décision de la part du CD sur leur admission en tout ou partie (détermination d'une éventuelle participation familiale des obligés alimentaires, ou rejetés, ou encore mis en attente en raison de la saisine par les OA du juge aux affaires familiales....

Au titre du droit de suite, nous vous proposons un bilan des dossiers présentés en CA en 2022 ou antérieurement et dont les décisions définitives ont été connues en 2022.

De façon synthétique, c'est en moyenne une douzaine de dossiers qui sont présentés, et si le coût d'hébergement avoisine les 1 800 € par mois, c'est en général pour un peu moins de la moitié que l'aide sociale est sollicitée. Toutefois, dès qu'il s'agit d'un hébergement en établissement spécialisé, le coût d'hébergement augmente fortement et vient modifié fortement les montants moyens, de même les ressources des personnes handicapées sont plus faibles et augmentent très sensiblement la prise en charge du Département

Une grande majorité des dossiers sont admis, et très peu de dossiers font appel à une participation familiale, qui demeure faible (moins de 10% du montant pris au titre de l'aide sociale légale.



# Bilan d'activité 2022 Pôle Personnes Agées

## Maintien à domicile et autres missions : Convivialité, aides spécifiques ...

Nombre d'heures d'intervention	jan 22	fév 22	mar 22	av 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sep 22	oct 22	nov 22	déc 22	Total
<b>Total Mois</b>	2 083,61	2 075,97	2 282,40	2 082,28	2 201,73	2 042,50	1 987,91	1 944,61	2 000,74	2 115,93	1 934,84	2 061,45	24 813,97
indice de réalisation mois par mois base 2019	0,8667	0,9278	0,9570	0,8632	0,9399	0,8666	0,7649	0,7965208	0,815668	0,85903	0,85111	0,821	0,859224
indice de réalisation mois par mois base 2021	1,0578	1,0190	1,0160	1,0011	1,1275	0,9087	0,9407	0,9072718	0,885675	0,93459	0,90978	0,89982	0,964182
indice de réalisation pour un moyen mensuel à 2166,6	0,9617	0,9581	1,0534	0,9611	1,0162	0,9427	0,9175	0,8975109	0,923417	0,97658	0,893	0,95144	0,954383

Avec un volume d'heures d'intervention de 24 814 heures, le service prestataire est intervenu auprès de 176 usagers.  
 70 % de l'activité est réalisée dans le cadre de l'APA ou de la PCH, et 75 % de l'activité relève du secteur tarifé par le Département .  
 Le coût de revient moyen 2022 s'établit à 23,81 € de l'heure en moyenne, soit une « perte » par rapport aux tarifs accordés respectivement de 22,50 € ; 24,50 € et de 21,50 € selon les champ d'intervention, qui se traduit au final par un déficit de 32 087,20 €.  
 Ce résultat est lié à une forte hausse du cout de revient moyen qui est renchéri par le fait que le nombre d'heures prévu=isionnelles n'a pu être atteint ( 26 000 heures).  
 Le service n'arrive pas depuis 2021 a retrouvé son niveau d'activité de'avant Covid et proche des 29 000 heures.

		variation n-1 en val	variation n-1 en vol
7 402,58 €	Colis aux seniors	-136,42 €	-1,81%
	Repas des Seniors		
5 765,00 €	Participations Télé	-5 225,00 €	-47,54%
		mais en 2021 , les règlement de 2020 figurait dans le total)	
		hors déprélatives à 2020, les variations sont:	
		30,00 €	0,52%
23 979,74 €	Bons et virements aux Seniors les plus démunis	-8 050,26 €	-25,13%
	VSL ( activation durant été 2022)		
192,00 €	Part. Université du Tps de vivre		
2 943,03 €	subv. Amicale des retraités	-1 736,92 €	-37,11%
	Actions Programme "Bien vieillir"		
1 940,02 €	ateliers équilibre		
	ateliers mémoire		
	ateliers Sophro		
	ateliers nutrition		
0,00 €	pérennisat ion cours ym seniors		
42 222,37 €		-9 982,42 €	-19,12%

Les actions en faveur des seniors sont celles qui ont connus le plus de transformation en 2021 et 2022.

En effet avec la diminution de la subvention versée par la commune de 25 000 € de nombreux arbitrages ont été rendus nécessaires.

Un travail a donc été nécessaire pour rééquilibrer avec les attributions de secours à tous les autres Commentryens celles qui étaient réservées aux anciens les plus démunis. La refonte totale de ce dispositif a donc été mis en œuvre en 2021.

En 2022 tous les effets attendus par la refonte du dispositif ont été produit, et l'enveloppe s'est tenu à la limited es 25 000 € alloués désormais à cette ligne.

Par ailleurs, le repas des anciens n'a pu être proposé cette année , cela étant un colis aux seniors de plus de 80 ans a été distribué .....une enveloppe de 10 000€ correspondant aux repas selon les nouveaux critères n'a pas été engagée ...et constitue une partie de l'excédent de l'année.

Les activités de l'amicale des retraités ayant repris, peu à peu , les dépenses de fournitures alimentaires pour les gouters ont réaugmentés et la subvention à l'Amicale a été maintenue au niveau de l'an dernier

## Perspectives 2023

Reprendre activement l'analyse des besoins sociaux pour disposer dès 2023 du projet social à mettre en œuvre, et l'objectif essentiel, même si d'autres réformes seront à mettre en œuvre : adoption d'une nouvelle norme budgétaire et comptable. : la M57.

Une nouvelle version de la convention de mise à disposition entre la Commune et le CCAS vient modifier quelque peu les éléments financiers en jeu.

Pour le service d'aides à domicile de nombreux chantiers seront là ouvrir la mise en œuvre de la réflexion grandes lignes de gestion pour les agents sociaux du CCAS, la mise en œuvre de la transformation des saad en service autonomie à domicile, un nouveaux référentiel et manuel d'évaluation des ESSMS, ...

BUDGET PREVISIONNEL AGREGE			
Budget principal et budget annexe service prestataire			
Section de fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges personnel titulaire (personnel communal administratif mis à disposition)	272 000 €		
Immeuble et charges afférentes . loyers locaux . charges directes et prestations services généraux	15 000 € 47 800 €		
Administration générale ( dt 2600 € amort)	19 256 €		
service prestataire	660 611 €	service aide à domicile prestataire	660 611 €
<b>TOTAL ACTIONS A RECONDUIRE</b>	<b>112 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES SUR PRESTATIONS REALISEES (produits de vente des concessions ,loyers logement de secours, remboursement d'avances, et participations des conjoints de - 70 ans au repas des anciens</b>	<b>15 400 €</b>
<b>Et</b>	<b>8 000 €</b>	<b>Autres participations (subventions, spécifiques,, remboursement par le budget annexe des frais de structure : 1115 680 €)</b>	<b>128 780€</b>
Financement disponible pour de nouvelles actions à mettre en œuvre		Subvention versée par la commune	310 000 €
Résultat exercices précédents Déficit de fct Budget principal		Excédent de résultat ( Résultat de Fct seulement du budget principal)	19 876 €
<b>TOTAL BUDGET CCAS (principal et annexe), y compris Dot amort</b>	<b>1 134 667 €</b>	<b>TOTAL BUDGET CCAS (principal et annexe)</b>	<b>1 134 667 €</b>

Cet exposé entendu, les orientations budgétaires 2023 ont été proposées au débat.

**Il est pris acte que le débat d'orientations budgétaires pour 2023 a eu lieu, notamment au moyen du rapport d'orientations budgétaire présenté ci-dessus.**

.....  
**Au Registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Président du C.C.A.S.,**

**Sylvain BOURDIER**